
En application des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, vous ne pouvez pas vous rendre dans votre agence Pôle emploi pour vous actualiser.



SI VOUS ÊTES INSCRIT À PÔLE EMPLOI, VOUS DEVEZ CONTINUER À VOUS ACTUALISER NORMALEMENT POUR RECEVOIR VOTRE ALLOCATION.

QUAND ?

Du Samedi 28 Mars au Mercredi 15 Avril

COMMENT ?

PAR TÉLÉPHONE	SUR INTERNET	SUR SMARTPHONE	
 3949 Composer le 3949 , puis faites le 1	 sur pole-emploi.fr Rubrique « espace personnel »	 sur l'application gratuite « mon espace »	   

QUELLES INFORMATIONS REUNIR AVANT DE VOUS ACTUALISER

- Votre **identifiant**, votre **code personnel** et votre **code postal**
- Le nombre d'heures travaillées pendant le mois et le montant de votre salaire brut, vous les trouverez sur vos **bulletins de salaire**
- Les dates auxquelles vous avez été malade, vous les trouverez sur votre **avis d'arrêt de travail** fourni par votre médecin



Pour l'actualisation sur internet ou sur smartphone, consultez le mode d'emploi joint.